
DÉCISION N° 2023.01.01 D

Objet : Maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments intercommunaux et communaux – Avenant n°1

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2022.07735A du 25 juillet 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent CHAUVÉAU dans les domaines de l'Urbanisme et des Grands Travaux et plus particulièrement pour la gestion, la surveillance, la conservation et l'administration des immeubles bâtis, équipements et structures communaux, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à cinq pour cent (5 %), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché n°220090 du 28 septembre 2022 portant sur la maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments intercommunaux et communaux, conclu avec la société RHONE-ALPES ASCENSEURS ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- que le marché susvisé a été conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de notification, au prix global et forfaitaire annuel révisable de 11 170,00 € H.T. soit 13 404,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %) ;
- qu'il est nécessaire de supprimer les prestations de maintenance préventive et corrective correspondant à un (1) ascenseur situé dans le bâtiment du parking Saint Martin ;
- qu'il convient, en conséquence, d'établir un avenant n°1 à intervenir au marché de services susvisé pour prendre en considération cette suppression ;

Le Maire de MONTELMAR,

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le **02 FEV. 2023**
ID : 026-212601983-20230201-202301_01D-AR

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société RHONE-ALPES ASCENSEURS, dont le siège social est situé 147 Avenue Marcel Mérieux, Park Avenir, 69530 BRIGNAIS, un avenant n°1 au marché n°220090 du 28 septembre 2022 portant sur la maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments intercommunaux et communaux, afin de supprimer les prestations de maintenance préventive et corrective d'un (1) ascenseur situé dans le bâtiment du parking Saint Martin.

Article 2° - Le montant annuel de cet avenant n°1 est de 800,00 € H.T. soit 960,00 € T.T.C., ce qui porte le marché à la somme de 10 370,00 € H.T. soit 12 444,00 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %), correspondant à une moins-value de 7,16 % du montant initial du marché.

Article 3° - Le Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) rectificatif figure en annexe de la présente décision.

Article 4° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELMAR, le - 1 FEV. 2023

Le Maire,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Laurent CHAUVEAU

ANNEXE A LA DECISION N°2023.01.01 D

DETAIL DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE RECTIFICATIF

N° de prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix forfaitaire annuel en € H.T.	Prix total en € H.T.
1	Ascenseur situé dans le bâtiment du Musée de la ville	Forfait	1	700,00	700,00
2	Plateforme élévatrice située dans le bâtiment du Centre d'Arts Espace Chabrilan	Forfait	1	150,00	150,00
3	Ascenseur situé dans le bâtiment de la Mairie annexe de Chapeau Rouge	Forfait	1	700,00	700,00
4	Ascenseur situé dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville	Forfait	1	700,00	700,00
5	Ascenseur situé dans le bâtiment de la Maison des Services Publics	Forfait	1	900,00	900,00
6	Ascenseur situé dans le bâtiment du Centre municipal de Gournier	Forfait	1	600,00	600,00
7	Plateforme élévatrice du Centre Municipal de Gournier	Forfait	1	150,00	150,00
8	Ascenseur situé dans le bâtiment du Parking du Théâtre	Forfait	1	750,00	750,00
9	Ascenseurs situés dans le bâtiment du Parking Saint Martin	Forfait	1	800,00	800,00
10	Ascenseur situé dans le bâtiment des Carmes	Forfait	1	820,00	820,00
11	Ascenseur situé dans le groupe scolaire de Margerie	Forfait	1	700,00	700,00

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
 Reçu en préfecture le 01/02/2023
 Publié le 02 FEV 2023
 ID : 026-212601983-20230201-202301_01D-AR

N° de prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix	
				en € H.T.	en € H.T.
12	Montes charges situés dans l'école élémentaire Les Grèzes	Forfait	2	150,00	300,00
13	Ascenseur situé dans le bâtiment du Stade Tropenas	Forfait	1	700,00	700,00
14	Ascenseur situé dans le bâtiment de la MJC	Forfait	1	800,00	800,00
15	Ascenseur extérieur du parvis St Martin	Forfait	1	800,00	800,00
16	Ascenseur situé dans le bâtiment du Campus Montélimar Agglo	Forfait	1	800,00	800,00

		TOTAL H.T.	10 220,00	10 370,00
		T.V.A. à 20 %	2 044,00	2 074,00
		TOTAL T.T.C.	12 264,00	12 444,00